



## Procès-Verbal de la réunion du

### CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2024 à 20h00

---

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, le 5 avril 2024, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles PERRIN, Maire.

**Etaient Présents** : Mesdames et Messieurs Vanessa BAPST, Arnaud CHAILLET, Emmanuel CHAMAGNE, Serge CONTINI, Julien GIRARDCLOS, Marie-Pierre MAILLOT, Benoît MARCHAND, Gilles PERRIN, Joël PRENAT.

Présent : Valérie FRIDEZ (secrétaire)

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation du secrétaire de séance.

**Monsieur Emmanuel CHAMAGNE est nommé secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 19 mars 2024, qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

#### **1. Vote des taux d'imposition 2024 :**

***Délibération n° 12/2024 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN***

Monsieur le Maire commente l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.

Les bases prévisionnelles ayant augmenté de 3,9 % (inflation), les élus ne souhaitent pas modifier les taux d'imposition communaux cette année.

Impôts	Taux	Bases d'imposition 2023	Produit Fiscal
<b>Taxe Foncière BATI</b>	27,91%	442 700	123 558
<b>Taxe Foncière NON BATI</b>	69,46%	8 800	6 112
<b>Taxe d'habitation (Résidence secondaire)</b>	9,04%	28 500	2 576
<b>Total attendu</b>			<b>132 246 €</b>

**Adopté à l'unanimité.**

**2. Approbation du compte de gestion 2023 :**

*Délibération n° 13/2024 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN*

Le maire présente le compte de gestion élaboré par le comptable de la collectivité (Trésor Public). Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du conseil municipal.

**Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité avec 9 voix POUR.**

**3. Approbation du compte administratif 2023 et affectation des résultats :**

*Délibération n° 14 & 15/2024 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN*

Le compte administratif 2023 se présente comme suit :

	Clôture 2022	Affectation	Résultat 2023	Clôture 2023
Investissement	- 49 320,73	0	5 516,94	- 43 803,79
Fonctionnement	151 671,81	49 320,73	65 883,89	168 234,97
<b>Total</b>	<b>102 351,08</b>	<b>0</b>	<b>71 400,83</b>	<b>124 431,18</b>

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif qui est en tous points concordant avec le compte de gestion.**

Le résultat 2023 est ainsi affecté :

Investissement, article 1068 : 43 803,79 €

Fonctionnement, article 002 : 124 431,18 €

**4. Adoption du budget primitif 2024 :**

*Délibération n°16/ 2024 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN*

**Le budget Primitif 2023 est voté avec 8 Pour, 1 abstention comme suit :**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	411 190,18	411 190,18
Investissement	225 503,79	225 503,79

Séance levée à 21h40

Le Maire,

Gilles PERRIN